



Droit bancaire personne sous protection juridique

Par **damehermine**, le **04/02/2016** à **18:51**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide.

Mon compagnon est par le juge des tutelle pour une sauvegarde de justice concernant son papa.

Pour payer l'établissement médicale ou se trouve son pere il fait des virement.

Aujourd'hui la banque de son papa l'informe par telephone que ces virement ne son plus autorisée.

Ma question est la banque a t'elle le doit de faire cella quelle estnotre moyen de défense face à ce qui me semble être un abus.

Je vous remercie pour votre réponse.